

MAIRIE DE CHANAT-LA-MOUTEYRE

Puy-de-Dôme

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018

Le 13 décembre 2018, le conseil municipal de la Commune de Chanat-la-Mouteyre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Maurice HEINRICH, Maire.

Membres du Conseil Municipal : Jean-Maurice HEINRICH, Pierre BOS, Martine BONNEFOY, Bernard VELLETT, Sandrine BERBEZY, Odile COCHETEL, Sylvie COURTOIS, Catherine DEAT-BLEUZE, Chantal FOURNIER, Pierre HEBRARD, Michel MATTE, Catherine MICHOUX, Bernard PESEZ, Jean-Yves TOURATIER

Absents excusés : Martine BONNEFOY, Sylvie COURTOIS, Michel MATTE, Bernard PESEZ, Jean-Yves TOURATIER

Procurations : Martine BONNEFOY donne procuration à Sandrine BERBEZY

Michel MATTE donne procuration à Odile COCHETEL

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 11

Date de la convocation :

07 décembre 2018

Secrétaire de séance :

Sandrine BERBEZY

COMITE DE GESTION CANTINE-GARDERIE : DEMANDE DE SUBVENTION 2018-2019

Le conseil municipal décide de maintenir la participation de l'année précédente.

Voté à l'unanimité.

SEMERAP : CONVENTION POUR LE BALAYAGE DES VOIES PUBLIQUES

Le conseil municipal autorise la signature de la convention pour le balayage des voies publiques.

Voté à l'unanimité.

BUDGET EAU : DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire propose le virement de crédits de 0.57€ de l'article 2156 à l'article 281758.

Voté à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire propose un virement de crédits de 5349.06€ de l'article 022 et 7857.83€ de l'article 615221 aux articles 739223 pour 499€, 6411 pour 4807.89€ et 6413 pour 7900€.

Voté à l'unanimité.

ADMISSIONS EN NON VALEUR DES PRODUITS IRRECOURVABLES

Le conseil municipal décide de prononcer l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables d'un montant de 2.23€ pour l'assainissement et 8.28€ pour l'eau.

Voté à l'unanimité.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019 : RECRUTEMENT ET REMUNERATION

Le conseil municipal décide la création de deux emplois de non titulaires à temps non complet.

Voté à l'unanimité.

PROJET D'AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE PROXIMITE : DEMANDE DE DETR 2019

Le conseil municipal décide de solliciter une DETR 2019 d'un montant de 28098.53€.

Voté à l'unanimité.

BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire propose un virement de crédits de l'article 6155 pour 17739.30€ aux articles 2156 pour 42210.32€, 70611 pour 4972.40€, 7068 pour 18800€ et 764 pour 698.62€.

Voté à l'unanimité.

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA PIALA : DEMANDE DE DETR 2019

Le conseil municipal décide de solliciter une DETR 2019 d'un montant de 63754.20€.

Voté à l'unanimité.

BUDGET REGIE DE TRANSPORT : DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire propose un virement de crédits de 1627€ de l'article 61551 à l'article 6450.

Voté à l'unanimité.